

## Exploitation d'un local Allée des Pins

---

La Commune d'Argelès-sur-mer lance un appel à candidatures pour l'exploitation commerciale d'un local de 42 mètres carrés et sa terrasse d'environ 84 mètres carrés pour la restauration rapide à emporter situés Allée des Pins à Argelès-sur-mer.

L'autorisation est délivrée pour chaque saison estivale, la première saison d'exploitation commençant à courir le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Le montant de la redevance pour 2018 s'élèvera à 5000€ (loyer non assujetti à TVA), le choix s'effectuera en fonction du projet d'activités et des références présentées par le candidat.

Le modèle de contrat et les plans d'implantation pourront être retirés en Mairie :

- par courrier adressé à : Hôtel de Ville – Allée Ferdinand Buisson – BP 99 – 66704 Argelès-sur-Mer Cedex

- ou par messagerie adressée à : [interieur@ville-argelessurmer.fr](mailto:interieur@ville-argelessurmer.fr)

Les candidatures devront parvenir en Mairie d'Argelès-sur-mer avant le 27 avril 2018.